En ces temps d’épidémie de Covid-19, la Maire de Paris et son adjointe Hélène Bidard vous adressent leur solidarité et vous souhaitent , ainsi qu’à vos proches, de traverser ce moment sans grave difficulté de santé. La Ville de Paris et toute l’équipe municipale sont mobilisées pour soutenir au mieux les professionnel·les qui tous les jours permettent aux Parisiennes et aux Parisiens de se soigner, se nourrir, se déplacer, ainsi que toutes les personnes vulnérables, particulièrement fragilisées par cette situation. **Toutes et tous, respectons et faisons respecter les règles du confinement et les gestes barrières pour nous protéger et protéger les autres.**

Comme beaucoup d’entre vous l’avaient anticipé, le confinement  peut exacerber les tensions et les violences au sein du foyer et exposer les femmes et les enfants à un danger accru pour leur intégrité physique et morale. C’est le cas dans tous les pays qui ont expérimenté cette mesure dans la lutte contre le Covid-19.

**C’est pourquoi, la Maire de Paris, le Préfet de police, le Préfet de Région, le Président et le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Paris on rappelé dans un communiqué commun (ci-joint) que même en cette période de confinement, la lutte contre les violences conjugales et les violences intra familiales est une priorité. Les services de police, justice et de la Ville de Paris sont mobilisés et toute personne victime de violence peut déroger aux règles du confinement pour sa sécurité, celle de ses enfants.**

En plus de cet engagement commun, Anne Hidalgo a souhaité que des mesures spécifiques soient mises en œuvre par la Ville de Paris.

**Pour l’écoute, l’orientation et la mise à l’abri des victimes**:

* L’Observatoire parisien des violences faites aux femmes (OPVF) a réalisé une **fiche ressource** (ci-jointe), qui dresse un état des lieux du réseau institutionnel et associatif spécialisé. Vous y trouverez les actions de chacune des structures partenaires, après réorganisation de leurs activités du fait du confinement. Certaines actions vont encore évoluer, aussi je vous invite à faire connaître à l’OPVF (*ddct-opvf@paris.fr*) les actualisations que vous jugerez nécessaires.
* Les répondant·es au **3975**, numéro d’accueil parisien, seront formé·es à orienter les témoins ou victimes de violences conjugales et intrafamiliales, avec le soutien de l’OPVF.
* Un **partenariat avec le Collectif féministe contre le viol** est possible pour les structures souhaitant **former leurs salarié·es ou bénévoles à l’écoute** et l’orientation des victimes de violences sexuelles par téléphone.
* Les services sociaux (CASVP) travaillent un **protocole d’appel téléphonique** qui permettra de reprendre contact avec les victimes déjà identifiées.
* Une [**affichette**](http://fdfa.fr/wp-content/uploads/2020/04/A4_affiche_violence.pdf) avec les principaux numéros d’urgence pour les lieux autorisés où témoins et victimes sont susceptibles de se rendre (commerces, centres de santé, halls d’immeubles) a été réalisée. Je vous invite à la partager largement avec vos membres et partenaires. Elle est également téléchargeable sur Paris.fr.
* Les **Points d’accès au droit** (PAD) parisiens maintiennent des permanences d’urgence et restent joignables par mail (voir la fiche ressource).
* **La Ville met temporairement à disposition une dizaine de logements** de tailles différentes, à des adresses tenues secrètes pour les femmes et enfants victimes ayant quitté leur domicile en urgence.
* **11 places en CHRS seront co-financées par la Ville et l’État pour les auteurs** de violences qui sortent de prison et continuent de présenter un danger pour leurs familles, ainsi que dans les cas où le Parquet prononce une ordonnance de protection pendant le confinement.
* [voir dans Paris.fr :](https://nomades.apps.paris.fr/pages/%2CDanaInfo%3Dwww.paris.fr%2CSSL%2Bla-prise-en-charge-des-victimes-de-violences-conjugales-durant-le-confinement-7698) [https://www.paris.fr/pages/la-prise-en-charge-des-victimes-de-violences-conjugales-durant-le-confinement-7698](https://nomades.apps.paris.fr/pages/%2CDanaInfo%3Dwww.paris.fr%2CSSL%2Bla-prise-en-charge-des-victimes-de-violences-conjugales-durant-le-confinement-7698)
* **Pour les femmes et familles les plus précaires :**La Ville de Paris a ouvert, en partenariat avec l’État, un **centre d’hébergement d’urgence pour les femmes et familles atteintes du Covid-19 sans signe de gravité.** Il s’agit du centre La Rochefoucauld (Paris 14e), géré par l’association Aurore et les équipes Santé de la DASES de la Ville de Paris.
* **Concernant l’accès à l’eau et lieux d’hygiène**, 10 bains douches, 600 fontaines « Eau de Paris » et 140 sanisettes ont été ouverts ou ré-ouverts.
* La liste des **distributions alimentaires** encore ouvertes est disponible sur le site Soliguide : [http://www.solinum.org/coronavirus-structures-ouvertes-paris-75/](https://nomades.apps.paris.fr/coronavirus-structures-ouvertes-paris-75/%2CDanaInfo%3Dwww.solinum.org%2B). Pour pallier les fermetures de certaines distributions, la Ville met en place un dispositif d’aide alimentaire inconditionnelle en lien avec l’État et l’association Aurore qui fournit 5000 paniers repas par jour dans trois centres répartis sur le territoire parisien, ouverts 7 jours sur 7, de 09h30 à 14h00 : Le Carreau du Temple (3e), Les Grands Voisins (14ème) et dans un bâtiment de la Ville situé 70 bd Barbès (18ème).
* En lien avec les équipes de l’Armée du Salut des **paniers repas peuvent être remis à des partenaires associatifs** qui en assureront la distribution auprès de leurs bénéficiaires.**Pour l’accès à la santé et les droits reproductifs:**
* **Les PMI et les cinq Centres Municipaux de Santé (CMS)** de la Ville interviennent en renfort des centres d’hébergement spécialisés pour apporter des premiers diagnostics et des conseils sur les orientations.
* Dans le cadre des mesures de *confinement*, les pharmacien·nes peuvent délivrer la **pilule *contraceptive*** sans nouvelle ordonnance.
* **Les Centres de Planification et d’Éducation Familiale** fonctionnent et aucune difficulté particulière n’a été pointée pour le moment sur la chaîne d’accès à l’IVG. Les services de la Ville restent néanmoins vigilants. N’hésitez pas à nous informer d’éventuelles situations difficiles.
* **Le planning familial 75** assure une permanence téléphonique les mardis et jeudi de 10 à 17H au 01 42 60 93 20. Des RDV anonymes pour les IVG médicamenteuses sont possibles pour les mineures et les non assurées sociales aux mêmes heures. Rappel du numéro vert national : 0800 08 11 11
* Un dispositif de **soutien à la parentalité**avec « Psycho mômes écoute » et la santé scolaire est mis en place. Pour y accéder, contacter le 3975.Je reste à votre disposition, ainsi que mon cabinet et l’OPVF, pour de plus amples informations.
**Hélène BIDARD**
Adjointe à la Maire de Paris
chargée de l’égalité femmes hommes,
de la lutte contre les discriminations
et des droits humains
* [Lutte contre les violences conjugales et intra familiales  : – La Ville de Paris, la Préfecture de police, La Préfecture d’Ile-de-France et le Tribunal judiciaire de Paris restent entièrement mobilisés](http://fdfa.fr/wp-content/uploads/2020/04/Lutte-contre-les-violences-conjugales-et-intra-familiales-La-Ville-de-Paris-la-Pr%C3%A9fecture-de-police-La-Pr%C3%A9fecture-d%E2%80%99Ile-de-France-et-le-Tribunal-judiciaire-de-Paris-restent-enti%C3%A8rement-mobilis%C3%A9s.pdf)
* [Ressources Violences faites aux femmes](http://fdfa.fr/wp-content/uploads/2020/04/Ressources-Violences-faites-aux-femmes.pdf)
* [A3\_affiche\_violence](http://fdfa.fr/wp-content/uploads/2020/04/A3_affiche_violence.pdf)